



CM1/CM2 Ecole élémentaire « Albert Camus » à Créteil (94000)  
Photo poème OCCE « Frontières »

N° 15 mi mai 2023

« Nu dans le soleil et si près d'être à jamais sauvé, c'est le réveil d'une chair pour qui la lumière, la joie ne peuvent être encore que d'intermittents miracles » René Creveil, *Mon corps et moi*, Livre de poche 1991

## Informations aux mandataires

→ **Question : Nous faisons intervenir un marionnettiste d'une compagnie pour un spectacle en juin, comment régler l'artiste ?**

**Réponse :** La coopérative scolaire ne peut pas employer directement les artistes du spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, marionnette, musique) car elle n'a tout simplement pas la capacité juridique de le faire.

Aussi les artistes peuvent être rémunérés par biais d'une association ou d'une compagnie possédant un n° de SIRET qui pourra émettre une facture de prestation. Il est aussi possible d'engager les artistes adhérents au GUSO, **nous contacter au moins 15 jours avant la représentation dans ce cas.**

→ **Question : Les parents organisent une fête de fin d'année, qui assure quoi ?**

**Réponse :** Si la coopérative scolaire organise une fête d'école, kermesse..., les enfants, enseignants et adhérents sont couverts par notre contrat MAE/MAIF. Une association de parents peut être partenaire ou même organiser la manifestation. Dans ce cas, c'est son assurance qui fonctionne.

A noter : si vous avez une déclaration d'assurances à faire, contactez-nous le plus rapidement possible, nous vous communiquerons la marche à suivre.

Au niveau de l'école : dès que vous sortez de l'établissement, en et hors temps scolaire, l'assurance MAE/MAIF assure les activités, adhérents et biens.

Lors d'une kermesse ou fête d'école, le public est assuré par son assurance personnelle.

Vous trouverez toutes les informations sur notre site OCCE70 [dans Espace mandataire.](#)

N'hésitez pas à nous appeler pour toute demande particulière.

N° 15 mi mai 2023

## Les actions OCCE



### L'usage du numérique et la place des écrans à l'école

Le mercredi 7 juin de 9h00—12h00

Lieu : L'atelier Canopé 70, route de St Loup à Vesoul

Echange de pratiques autour de l'utilisation raisonnée des écrans  
à l'école et autour de l'école

**C'est ouvert à toutes les personnes volontaires !**

Pour y participer, merci de compléter [le formulaire en ligne](#)



### 5ème Rencontre Ecole dehors

Le mercredi 28 juin 2023 de 14h30 - 16h

Lieu : la classe dehors de l'école de Trésilly

Un covoiturage est proposé à 14h devant le bureau de l'OCCE.

*Découverte d'une classe dehors, échange de pratiques sur des activités végétales dehors.* Merci de nous confirmer votre présence par retour de ce mail.



### « Porté Disparu »

*« Des enquêtes coopératives pour comprendre la disparition des espèces et agir sur la préservation de la biodiversité »*

La classe découvre un message d'une scientifique qui alerte sur la disparition inquiétante, et débordée, elle sollicite l'assistance de la classe. Des ressources, une fresque, un dossier illustré, vous ne manquerez pas d'outils pour mener cette enquête.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter [le site « Porté Disparu »](#).